

# SERVICES FINANCIERS DE PICTET WEALTH MANAGEMENT RÉGIS PAR LES DISPOSITIONS DE LA LSFIN

Mars 2025

## INTRODUCTION

Banque Pictet & Cie SA, par le biais de sa division spécialisée Pictet Wealth Management (Banque Pictet & Cie SA et/ou Pictet Wealth Management, collectivement «PWM»), fournit des solutions personnalisées de gestion discrétionnaire et de conseil en placement, en s'appuyant sur les spécialistes des principales classes d'actifs au sein du groupe Pictet, ainsi que sur ses unités opérationnelles.

Certains services faisant partie de notre offre de solutions d'investissement sont régis par les dispositions de la Loi sur les services financiers (LSFin).

Le but de cette brochure est d'informer les clients sur les services entrant dans le champ d'application de ces dispositions, sans toutefois prétendre fournir des informations détaillées sur chaque activité de placement faisant partie de notre éventail de services. N'hésitez pas à contacter votre gérant pour toute précision. Par ailleurs, si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur la teneur des dispositions de la LSFIn, nous vous invitons à vous reporter à la brochure «Informations relatives à la réglementation LSFIn en matière de protection des investisseurs», disponible sur notre page internet consacrée à la LSFIn: [www.group.pictet/finsa-pwm](http://www.group.pictet/finsa-pwm).

Veuillez noter que si tous les services de PWM entrant dans le champ d'application de la LSFIn sont mentionnés ci-dessous, l'accès à certains de ces services dépend du profil d'investisseur du client.

## SERVICES FINANCIERS EN GÉNÉRAL

Différentes formes de services financiers sont proposées: gestion discrétionnaire de portefeuille, conseil en placement, services d'acquisition ou d'aliénation d'instruments financiers et d'exécution d'ordres (sans conseil). Ces types de services financiers relèvent de la LSFIn et sont régis par ses dispositions.

Dans le cadre de la gestion discrétionnaire, les décisions d'investissement sont déléguées au prestataire de services financiers. Dans le cadre du conseil en placement et de l'exécution d'ordres, le client assume l'entière responsabilité des décisions d'investissement. Les obligations du prestataire de services financiers varient donc, notamment en ce qui concerne le niveau d'information à fournir au client.

## GESTION DISCRÉTIONNAIRE

S'agissant de la gestion discrétionnaire, le client confie des actifs à PWM avec instruction de les investir pour son compte dans le cadre d'un accord contractuel précisant ses objectifs de placement. Les décisions d'investissement sont prises exclusivement par PWM.



Notre offre de gestion discrétionnaire propose une large gamme de mandats allant des stratégies multi-actifs aux stratégies à classe d'actifs unique, et englobant toutes les classes d'actifs, y compris les actifs alternatifs.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre page internet:  
[www.group.pictet/discretionary-mandates](http://www.group.pictet/discretionary-mandates).

Les clients ayant conclu un mandat de gestion discrétionnaire sont considérés comme des investisseurs qualifiés au sens de la loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Par conséquent, PWM peut également investir dans des instruments de placement qui ne bénéficient pas des normes de protection prévues par la LPCC ou son ordonnance d'application (OPCC), y compris des fonds dont la distribution en Suisse ou à partir de la Suisse n'a pas été approuvée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Il peut en résulter une plus grande souplesse dans l'établissement et le respect des politiques d'investissement pour ces instruments, ainsi qu'une surveillance moins stricte et un accès restreint à l'information.

Le client peut demander à tout moment que PWM ne le considère plus comme un investisseur qualifié. Cette demande doit être soumise par écrit.

## CONSEIL EN PLACEMENT

Le conseil en placement consiste en des recommandations personnelles relatives à la négociation d'instruments financiers. Il peut concerner un portefeuille (conseil adapté au portefeuille du client ainsi qu'à la stratégie d'investissement définie) ou des transactions (conseil axé sur des instruments financiers particuliers).

PWM a conçu une gamme simple mais complète de solutions de conseil en placement pour les clients qui souhaitent jouer un rôle actif dans l'investissement et la gestion de leur fortune. L'objectif est de permettre au client de bénéficier de l'ensemble de nos compétences en matière d'investissement orienté vers le long terme, par le biais de solutions adaptées à ses besoins spécifiques.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre page internet:  
[www.group.pictet/advisory-services](http://www.group.pictet/advisory-services).

Les clients ayant conclu un mandat de conseil en placement sont considérés comme des investisseurs qualifiés au sens de la LPCC. Par conséquent, PWM peut également fournir au client, en raison de son statut d'investisseur qualifié, des recommandations concernant des instruments de placement qui ne bénéficient pas des normes de protection prévues par la LPCC ou son ordonnance d'application (OPCC), y compris des fonds dont la distribution en Suisse ou à partir de la Suisse n'a pas été approuvée par la FINMA. Il peut en résulter une plus grande souplesse dans l'établissement et le respect des politiques d'investissement pour ces instruments, ainsi qu'une surveillance moins stricte et un accès restreint à l'information.



Le client peut demander à tout moment que PWM ne le considère plus comme un investisseur qualifié. Cette demande doit être soumise par écrit.

## EXÉCUTION D'ORDRES

Dans le cas de services d'exécution d'ordres, le client effectue ses propres investissements sans recevoir ni conseils ni recommandations de la part du prestataire de services financiers. Il est donc entièrement responsable de l'évaluation des instruments financiers et des risques qu'ils comportent.

En tant que dépositaire, nous nous chargeons de nombreuses tâches liées à l'administration des actifs, telles que l'encaissement d'intérêts et de dividendes, le règlement des transactions, le vote par procuration aux assemblées générales et le traitement des événements sur titres. Si le client a besoin de services supplémentaires, nous pouvons gérer activement ses liquidités par le biais d'un mandat de gestion des liquidités, effectuer ses opérations de paiement, mettre en place des limites de crédit et réaliser des opérations de prêt de titres à des tiers, permettant de générer des revenus supplémentaires. Ces services peuvent exiger la conclusion de mandats spécifiques.

## TRADING

Les services de trading fournis par la ligne de métier PTS (Pictet Trading & Sales) dont les clients de PWM bénéficient donnent accès aux marchés financiers et à l'ensemble des classes d'actifs. S'agissant d'un service d'exécution d'ordres, aucune vérification avant transaction (vérification du caractère approprié et de l'adéquation) n'est effectuée. En revanche, PTS assure une exécution optimale des ordres, selon les principes de la bonne foi et de l'égalité de traitement. Il est renvoyé pour le surplus à la brochure «Informations relatives à la nouvelle réglementation LSFIn en matière de protection des investisseurs», ainsi qu'à la politique d'exécution des ordres disponible sur la page internet consacrée à la protection des investisseurs.

## SOLUTIONS DE CRÉDIT

Les prêts conventionnels, y compris les hypothèques, sont soumis aux dispositions du Code civil (CC) et du Code des obligations (CO). Toutefois, lorsqu'un client contracte un emprunt en vue d'investir dans des instruments financiers, par exemple sous forme d'un crédit lombard, il s'agit d'un service financier soumis à la LSFIn. En raison des risques particuliers associés à ce type de prêt, la LSFIn prévoit l'application de certaines dispositions sur la protection des investisseurs (information, documentation et reddition de compte).

PWM propose des solutions de crédit flexibles permettant de dégager, en utilisant des actifs détenus en portefeuille, des liquidités pour financer de nouveaux projets.

Les crédits lombards permettent au client de répondre à des besoins de liquidités à court ou moyen terme, ou de tirer profit de nouvelles opportunités d'investissement sans devoir vendre des actifs existants.



Cette forme de financement peut être utilisée dans le cadre de la stratégie d'investissement du client, afin d'augmenter les revenus ou de diversifier le portefeuille en investissant dans d'autres types d'actifs.

Les crédits lombards sont octroyés uniquement aux clients dont PWM est le dépositaire. Ils sont garantis par des actifs détenus en portefeuille. La valeur de nantissement est déterminée par PWM en fonction du type d'actifs remis en garantie.

#### Mentions légales

Publié par Banque Pictet & Cie SA, le présent document a pour seul but de fournir des informations sur la manière dont Banque Pictet & Cie SA entend respecter les dispositions réglementaires relatives aux services financiers et à la protection des investisseurs.

Il n'est pas destiné à des personnes physiques ou à des entités qui seraient citoyennes d'un Etat ou qui auraient leur domicile dans un Etat ou une juridiction où sa distribution, sa publication, sa mise à disposition ou son utilisation seraient contraires aux lois et règlements en vigueur.

Les informations et données contenues dans le présent document sont fournies à titre d'information uniquement et ne constituent en aucun cas une incitation à choisir des produits, des stratégies d'investissement particulières ou des services proposés par Banque Pictet & Cie SA.

Le contenu de ce document est confidentiel et ne doit être lu ou utilisé que par son destinataire. Banque Pictet & Cie SA n'assume aucune responsabilité quant à son utilisation ou à sa transmission à quelque fin que ce soit par son destinataire. Par conséquent, toute forme de reproduction, copie, divulgation, modification ou publication du contenu du présent document est de la seule responsabilité de son destinataire, à l'entière décharge de Banque Pictet & Cie SA.

Banque Pictet & Cie SA est un établissement bancaire de droit suisse disposant d'une licence bancaire et soumis à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Tous droits réservés. Copyright 2025.

